

## AGENDA

### DEMAIN ■ Boutique Club Emploi

Réunion à 9 heures, hall de la CCI de Limoges, 16 place Jourdan, pour constituer le prochain club emploi qui aura lieu du 29 octobre au 23 novembre. Pour participer gratuitement à cette session active de recherche d'emploi, ouverte à toute personne en recherche d'emploi, un seul critère : avoir déjà défini l'emploi recherché. *Contact : Mustafa Gursal au 05.55.45.15.90.* ■

### INPI ■ Permanence mardi 6 novembre

Elle sera assurée par un conseiller INPI (Institut national pour la propriété intellectuelle) qui répond aux problématiques de protection intellectuelle, dépôt de marque, brevets... La finalité pour toute entreprise étant de protéger ses innovations et ses marques. Public concerné : tous les chefs d'entreprise, créateurs et repreneurs d'entreprise. De 10 h 30 à 15 h 00 à la CCI, 16, place Jourdan à Limoges. *Participation gratuite mais inscription obligatoire auprès de Karine Rigondeaud au 05.55.45.15.54.* ■

## ZOOM SUR...

### La construction bois en Limousin



**CERTIFICATION** ■ "Thermographe du bâtiment" un point de repère pour les donneurs d'ordre

# Une volonté de professionnalisme

Jean-Luc Marty est thermographe à Limoges. Il est aussi le vice-président national de l'Institut de la thermographie qui est à l'origine d'une certification inédite en France.

Anne-Sophie Pédegert

anne-sophie.pedegert@centrefrance.com

Le "métier" de thermographe n'existe pas. Ceux qui l'exercent, comme Jean-Luc Marty à Limoges, peinent à faire reconnaître leurs compétences. « L'application est très tentante, explique-t-il. Il suffit de faire quelques photos couleurs pour impressionner le client et de s'en servir comme argument de vente... ». L'Institut de la thermographie, qui est une association nationale de thermographes, a donc décidé de prendre les choses en main pour faire évoluer certaines pratiques.

### Un vide à combler

« La thermographie, souligne Jean-Luc Marty qui est aussi depuis peu le vice-président de l'Institut, est un métier qui demande des compétences techniques qui ne sont pas inaccessibles mais qui nécessitent une formation. Devant l'évolution du matériel, nous nous sommes dit qu'il fallait encadrer tout ça et nous avons réfléchi à la mise en place d'une certification "officielle", comme il en existe dans l'aéronautique ou



**JEAN-LUC MARTY.** « Pour que la thermographie soit reconnue comme un vrai métier, il faut que les compétences des professionnels soient reconnues et certifiées ».

l'électricité car jusqu'à présent, il n'existait rien... ».

Mi 2009, l'Institut de la thermographie a commencé à chercher un centre certificateur. Plusieurs pistes ont été explorées. « Notre choix s'est finalement arrêté sur Abcidia Certification, en région parisienne, qui est déjà certificateur pour les diagnostiqueurs immobiliers », confie Jean-Luc

Marty. Les deux partenaires se sont rapprochés du COFRAC (comité français d'accréditation) pour valider une certification "thermographe du bâtiment". En début d'année, un premier jet a permis de valider le processus de certification. Le 15 septembre, la certification a été officiellement reconnue. Une première en France. « Cette certification, explique Jean-Luc Marty, est

destinée à garantir aux donneurs d'ordre que les thermographes certifiés disposent des compétences sérieuses, compétences contrôlées tant par des connaissances théoriques que pratiques. Finis les rapports de diagnostics non pertinents et les interprétations fantaisistes. Sans formation éclairée, les amateurs, qui estiment tout comprendre de cette technique pourtant bien

spécifique, ne pourront plus soutenir la nécessité de travaux inutiles ou décider d'une conformité illusoire... ». En France, huit pionniers, dont Jean-Luc Marty, sont déjà certifiés "thermographes du bâtiment" et inscrits au Tableau des thermographes professionnels. ■

➔ **Contact.** Site de l'association des thermographes professionnels : [www.institut-thermographie.net](http://www.institut-thermographie.net).